

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 39  
Absents. es ..... 6

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2022-09-19j-P**

Recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s pour 5 postes  
d'Éducateur.trice.s de Jeunes Enfants

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### **ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

### **EXCUSE.E.S-REPRÉSENTÉ.E.S**

|                    |                  |               |
|--------------------|------------------|---------------|
| Mme BENZIANE       | a donné mandat à | Mme SAINT GAL |
| Mme BOUHADA        | a donné mandat à | M. GUENICHE   |
| Mme MAFFRE BOUCLET | a donné mandat à | M. SEYE       |
| Mme MICHEL         | a donné mandat à | M. CLERGET    |
| M. DAUMONT-LEROUX  | a donné mandat à | Mme FENASSE   |
| Mme MARTINEZ       | a donné mandat à | M. ORJEBIN    |
| M. TARGUI          | a donné mandat à | M. BERTRAND   |

### **ABSENT.E.S**

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme NIAKHATÉ** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L412-6, L332-8 et L332-9

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des jeunes enfants;

**VU** le décret n° 2017-905 du 9 mai 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux éducateurs territoriaux des jeunes enfants

**CONSIDÉRANT** que les dispositions des articles L332-8 et L332-9 code général de la Fonction Publique ( ex. article 3-3 n° 1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

**CONSIDÉRANT** que pour faire face à un marché de l'emploi dans ce domaine sous tension et répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents.es contractuels.les ;

## **À LA MAJORITÉ**

### Par 28 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLÉRIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY,

### Par 11 abstentions :

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, M. DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ, Mme MICHEL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser le recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s sur 5 emplois permanents d'Éducateur.trice.s Jeunes Enfants sous l'autorité des directeur. trice.s de crèches, ils/elles seront chargé.e.s :

- D'assurer l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- De s'inscrire dans une dynamique d'équipe au sein de la structure
- D'assurer un soutien professionnel aux auxiliaires et aux agent.e.s sociaux
- D'être un garant du projet pédagogique

Ces postes d'éducateur.trice de jeunes enfants, de catégorie A sont susceptibles d'être occupés par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 444 et 761 selon l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB= 444) et de fin (IB= 761) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade afférents.

**Article 2 :** les crédits correspondants sont inscrits au compte 64 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

*Maire*



Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **12 OCT. 2022** .....  
Publication  
le ..... **12 OCT. 2022** .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,

